

# LA NEWSLETTER

#JANVIER - FÉVRIER 2021



Horizon Métiers  
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

## LES NOUVEAUX ADHÉRENTS



Bienvenue à Avenir Elec !

Située à Châtellerault et créée en 2008, cette entreprise est spécialisée en électricité. L'équipe intervient aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers, que ce soit en rénovation ou pour du neuf.

Parmi leur nombreuses réalisations ; la rénovation électrique intégrale des chambres du Novotel de Chasseneuil (110 chambres).

Actuellement Bertrand, agent de maintenance en CDI à temps partiel y intervient 2 jours/semaine.



**Erwan AUVRAY**

[contact@avenirselec.fr](mailto:contact@avenirselec.fr)

05 49 19 77 48



Bienvenue à Dcom Solutions !

Créé en 2008 à Chasseneuil, Dcom Solutions est un intégrateur de solutions télécoms pour les entreprises : téléphonie mobile, téléphonie fixe, communications unifiées, outils collaboratifs, accès internet haut débit, VPN/MPLS, hébergement, sécurité...

Actuellement Céline, chargée de communication en CDI à temps complet y intervient 2 jours/semaine.



**Laurent PRUD'HOMME**

[contact@dcom-solutions.fr](mailto:contact@dcom-solutions.fr)

05 49 55 34 93

# LES NOUVEAUX SALARIÉS



**Céline**

*Chargée de communication*



*2 jours/semaine*



*3 jours/semaine*

Céline a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en janvier 2021. Chargée de communication en CDI à temps complet, elle partage son temps de travail auprès de deux adhérents : Dcom Solutions (solutions télécom pour les entreprises) 2 jours par semaine, et La Ferme St Sylvain (producteur et distributeur de plantes aromatiques, médicinales tisanes et infusions bio) 3 jours par semaine.

”

”

# ZOOM SUR...

## L'ALLONGEMENT DU CONGÉ DE PATERNITÉ

Pour les enfants nés à compter du 1er juillet 2021 (ou nés avant le 1er juillet mais dont la naissance était supposée intervenir à compter de cette date), le congé de paternité et d'accueil de l'enfant sera de :

- 25 jours calendaires en cas de naissance simple ;
- 32 jours calendaires en cas de naissances multiples.

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant sera composé de 2 périodes :

- 4 jours calendaires consécutifs immédiatement prise après le congé de naissance (3 jours ouvrables) ;
- 21 jours calendaires fractionnable (ou 28 jours en cas de naissances multiples).

Le salarié doit respecter un délai de prévenance pour communiquer à l'employeur la date prévisionnelle de l'accouchement, ainsi que les dates de prise de son congé et la durée de la ou des périodes de congés. Le délai de prévenance doit être compris entre 15 jours et 2 mois.



### INTERDICTION D'EMPLOI ET OBLIGATION DE CONGÉ

Sauf exception, il est interdit d'employer le salarié pendant le congé de naissance de 3 jours ouvrables minimum et pendant la première période de congé de paternité et d'accueil de l'enfant de 4 jours calendaires.

L'employeur aura ainsi l'obligation de mettre le salarié en congé au moins pour cette durée, même si l'intéressé ne dépose pas de demande ou le fait sans respecter le délai de prévenance. Le congé de naissance commencera à courir, au choix du salarié, le jour de la naissance de l'enfant ou le premier jour ouvrable qui suit.

### LE CONGÉ D'ADOPTION

A compter du 1er juillet 2021, la durée du congé d'adoption passera de 10 à 16 semaines pour l'arrivée d'un enfant.

Le congé d'adoption reste fixé à :

- 18 semaines lorsque l'adoption porte à 3 ou plus le nombre d'enfants dont le salarié ou le foyer assume la charge ;
- 22 semaines en cas d'adoptions multiples.

Lorsque le congé est réparti entre les 2 parents, les parents pourront bénéficier de 25 jours supplémentaires de congé d'adoption (32 en cas d'adoptions multiples).

# CONTACTS

---



11 Rue Marcelin Berthelot  
Z.I. République III 86000 Poitiers



[contact@horizonmetiers.fr](mailto:contact@horizonmetiers.fr)



[www.horizonmetiers.fr](http://www.horizonmetiers.fr)



05 49 31 39 20



**Horizon Métiers**  
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

